



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bilan de santé de la PAC

« Une nouvelle voie à conforter »

Voilà plus de 2 ans que nous conduisons un travail de proposition dans le cadre du bilan de santé de la PAC. Ce travail a constitué un véritable investissement : nombreuses rencontres, actions de communication, actions syndicales, ... jusqu'à l'accueil du Conseil Informel des Ministres de l'Agriculture de l'Union Européenne, dans les Bauges en septembre.

Les travaux réalisés par les Massifs français ont inspiré Michel Barnier pour négocier sa « boîte à outils » nécessaire au rééquilibrage des soutiens de la PAC en faveur des plus fragiles.

Nous notons des avancées significatives, néanmoins certains points mériteraient un effort supplémentaire.

Nous avons été entendus sur quelques principes fondamentaux. La convergence et l'aide unique à l'hectare ont été mises de côté et les actifs ont été reconnus.

Certaines avancées sont indéniables :

- **L'HERBE a, enfin, été reconnue comme une réelle production puisque qu'elle sera soutenue au travers du 1er Pilier de la PAC**
- **L'élevage ovin retrouve un niveau de compétitivité acceptable qui, nous l'espérons, pourra permettre aux éleveurs de tirer un revenu décent de leur production.**
- **L'aide au lait des zones montagneuses (20€/1000L) n'est pas à la hauteur de nos demandes, (40€/1000L) mais elle devrait permettre d'aider au maintien de la production laitière dans ces zones.**

Cependant, les manoeuvres et pression de dernière minute de quelques lobbies ont, en partie, détricoté le travail constructif que nous avons eu avec le Ministère depuis 2 ans.

Ainsi le montant du soutien à l'herbe est insuffisant pour aboutir au rééquilibrage recherché vers les systèmes herbagers que plébiscitent les européens et les pouvoirs publics.

Les prochaines semaines consacrées à la mise en oeuvre technique de cette mesure, doivent permettre de rétablir une reconnaissance des alpages et des faibles taux de chargement pour cette mesure.

Enfin, l'effort annoncé sur les ICHN (*Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels*) n'en est pas un puisqu'il consiste à tenir une promesse du Président de la République et de son Ministre de l'Agriculture Hervé Gaymard, faite il y a 7 ans et jamais totalement tenue.

Au final, la question de revalorisation des ICHN reste posée.

Ces quelques points qui restent à quantifier et qualifier devraient apporter un réel plus dans l'économie de nos départements savoyards.

Nous sommes évidemment disposés au sein de nos organisations à participer à toute réflexion permettant de les traduire.

En particulier, nous attirons l'attention sur les exploitations de petite et moyenne dimension axées sur des céréales qui seront lourdement pénalisées. Nous sommes convaincus qu'elles pourraient être « rattrapées » à travers l'article 63 dans l'utilisation du solde des aides découplées.

Nous tenons par ce communiqué de presse à remercier de façon très claire notre Ministre de l'Agriculture qui a su tenir ce cap malgré les intérêts très contradictoires. Il a donné par une réorientation des aides du 1^{er} pilier un courage et un regain d'espoir à tous les éleveurs et montagnards de nos deux départements.